

Campagne 2021 d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions d'enseignant-chercheur.



Date(s)

du 2 juillet 2020 au 20 janvier 2021

Campagne 2021 d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions d'enseignant-chercheur.

La procédure de dépôt des demandes de qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités débutera le 15 septembre prochain.

Dans le contexte de la crise sanitaire et ses conséquences sur un report des soutenances de thèses en 2020, le calendrier de la campagne 2021 a été adapté pour ne pas pénaliser les doctorants ou les enseignants-chercheurs en cours de présenter leur habilitation à diriger des recherches qui souhaiteraient présenter une demande de qualification dès l'obtention de leur diplôme.

Par ailleurs, l'application Galaxie a été modifiée concernant les modalités de validation des pièces par le ministère.

Calendrier de la campagne de qualification 2021 :

Comme les autres années, le processus de demande de qualification se déroulera sur deux phases distinctes : une période de dépôt des candidatures (inscription), une période de dépôt des pièces constituant le dossier de candidature et de validation définitive du dossier en le transmettant pour examen.

La période de dépôt des candidatures se déroulera du mardi **15 septembre 2020 au vendredi 6 novembre 2020 (16 h)**.

La période de dépôt des pièces constituant le dossier de candidature dépendra de la date de soutenance des

candidats.

Les candidats déjà diplômés ou qui auront soutenu leur thèse ou leur HDR au plus tard le **6 novembre 2020** devront déposer les pièces constituant leur dossier de candidature du **mardi 15 septembre 2020 au mardi 15 décembre 2020 (16 h)**.

Les candidats qui soutiendront leur thèse ou leur HDR entre le **7 novembre 2020 et le 16 janvier 2021** devront déposer les pièces constituant leur dossier de candidature du **mardi 15 septembre 2020 au mercredi 20 janvier 2021 (16 h)**.

Les candidats doivent veiller à ne pas confondre les deux étapes bien spécifiques (inscription et dépôt des pièces) qui s'inscrivent dans des calendriers distincts, tout au moins pour ce qui concerne leur date d'achèvement.

Les dates limites de dépôt des pièces et de transmission définitive du dossier ci-dessus fixées constituent des dates impératives qui n'autorisent aucune dérogation. Il vous revient donc de prévoir des calendriers de soutenance de thèse permettant l'établissement des diplômes, attestations et rapports de soutenance signés avant ces dates, afin de permettre aux candidats de déposer ces pièces dans l'application **GALAXIE** dans les délais impartis.

Il est recommandé aux candidats de préparer très en amont leur dossier en numérisant chacune des pièces constitutives (diplôme, rapport de soutenance signé et surtout les travaux, ouvrages et articles).

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter la page

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_qualification_droit_commun.htm

Mis à jour le 20 juillet 2020

▶ Fichier joint

[Fichier qualification 2021_cnu.pdf](#) (PDF, 47 Ko)

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/campagne-2021-d-inscription-sur-les-listes-de-qualification-aux-fonctions-d-enseigne>